



**PROCÈS-VERBAL
DU 10 JANVIER 2014
SÉANCE ORDINAIRE**

1. **Présences et quorum**

PRÉSENTS:

Conseillers :

| |
|---------------------------|
| M. Marcel Nadeau |
| M. Bruno Roy |
| Mme Nancy Pineault |
| M. Rodrigue Ouellet |
| Mme Jeanne-Paule Beaulieu |
| Mme Bibiane Gagnon |

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-01 Tout en laissant le point varia ouvert, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2013**

14-02 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2013.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VEBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2013**

14-03 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2013.

5. **LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

14-04 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement que les comptes du mois de DÉCEMBRE sont acceptés par les membres du conseil municipal, pour un montant de **36 915.99\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

6. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES

14-05 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

- Les éditions juridiques FD, mise à jour code municipal : 81.90\$
- Union des municipalités du Québec (UMQ), cotisation annuelle 81.63
- Orizon Média, renouvellement web : 229.95
- Chevaliers de Colomb, publicité Maillon : 20.00
- PG Solutions, contrat d'entretien et soutien des applications : 3 817.16

7. CORRESPONDANCE

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses du mois de décembre 2013.
Dépôt de l'état comparatif (budgétaire)**

MAMROT

Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports a approuvé, le 13 décembre 2013, le règlement 200 concernant l'achat d'un camion-citerne incendie.

AMÉLIORER LE PROTOCLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

14-06 **ATTENDU QU'**en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU QUE le *protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), on pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes :

1. QUE la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*;
2. Que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
 - Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
 - Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
 - Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
 - Mette en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
 - Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants.

Faire parvenir cette résolution à :

Mme Lisa Raitt, ministre des Transports

M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses de postes

M. Jean-François Fortin, député fédéral

M. Claude Dauphin, président, Fédération canadienne des municipalités

L'EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN DEVRAIT PORTER SUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS ET NON PAS SUR DES COMPRESSIONS ADDITIONNELLES

14-07 **ATTENDU QU'**en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes de demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

Faire parvenir cette résolution à :

Mme Lisa Raitt, ministre des Transports

M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

M. Jean-François Fortin, député fédéral

M. Claude Dauphin, président, Fédération canadienne des municipalités

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE SAINT-CHARLES-GARNIER

DON D'UN SYSTÈME DE SONORISATION ET D'UN PROJECTEUR VIDÉO

14-08

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Nancy Pineault et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte le don d'un système de sonorisation et d'un projecteur vidéo de la société d'horticulture. La valeur du matériel est plus de 4 000\$. La municipalité se tient responsable des équipements ci-haut mentionnés.

Un contrat sera défini afin d'offrir à nos citoyens, organismes et non-résidents, l'accès à ces équipements. Toute demande de location devra être adressée à la municipalité. La personne responsable devra signer un contrat de location avec la municipalité. Advenant un bris, les frais de réparation ou de remplacement sont à la charge de l'organisme ou de la personne responsable.

TARIFICATION POUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS

ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OU REGROUPEMENT DU MILIEU

14-09

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu que le prix est fixé à 10\$ pour la location du projecteur vidéo et à 10\$ pour la location du système de sonorisation, pour les organismes reconnus de la municipalité ou regroupement du milieu.

NON-RÉSIDENTS

- 14-10** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu que le prix est fixé à 20\$ pour la location du projecteur vidéo et à 20\$ pour la location du système de sonorisation, pour toute personne, commerce ou organisme provenant de l'extérieur du territoire de la municipalité de Saint-Charles-Garnier (ou domicilié à l'extérieur).

RÉSIDENTS

- 14-11** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu que le prix est fixé à 20\$ pour la location du projecteur vidéo et à 20\$ pour la location du système de sonorisation, pour tout citoyen et/ou commerce résident de la municipalité ou tout contribuable enregistré au rôle d'évaluation de la municipalité. Pour l'application de ce terme, une preuve de résidence pourrait être exigée au besoin lors de la réservation.

NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES ÉQUIPEMENTS

- 14-12** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu que monsieur Raoul Garon, manœuvre a la responsabilité du système de sonorisation et du projecteur vidéo, i.e. donné l'information nécessaire à l'emprunteur de la marche à suivre pour le bon fonctionnement de ces équipements, faire la vérification des équipements avant et après l'utilisation, et s'il y a bris, faire un rapport au conseil.

8. MRC DE LA MITIS

M. le maire présente un résumé de la dernière réunion de la MRC de La Mitis.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. GARAGE MUNICIPAL

Tout va bien

11. MODIFICATION DU CONTRAT DE M. STEEVE MICHAUD, CHAUFFEUR

- 14-13** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu que le conseil municipal modifie le contrat de travail de monsieur Steeve Michaud, chauffeur concernant sa rémunération pour 2014, que son salaire augmentera, à partir du 1^{er} janvier 2014, selon l'indice du prix à la consommation de statistique Canada (IPC) qui est de 1.1%.

12. VARIA

1. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR OUEST DE LA MITIS SSISOM

- 14-14** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu que le conseil demande à la municipalité de Saint-Gabriel, une

copie de résolution indiquant l'acceptation du contrat de location du camion-citerne.

2. TAUX HORAIRE DE LA SOUFFLEUSE À NEIGE

14-15

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu que le taux horaire pour la location de la souffleuse à neige 1972 sera de 120\$/heure. Cette location est pour des cas particuliers seulement.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-16

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu de lever la séance à 20h50.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.